

LE SERVICE PUBLIC LOCAL UN ELEMENT DE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

KAÏD TLILANE Nouara,
Maître de conférences, Laboratoire Economie et Développement,
Faculté de Droit des Sciences Economiques, Université Abderrahmane MIRA, Béjaïa
Email: tlilane_n@yahoo.fr

Résumé :

Le service public prend en considération les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable : il combat l'exclusion sociale, s'intéresse à la production de certains biens économiques et se préoccupe de protéger l'environnement. Cette proximité invite à réfléchir sur les relations qui existent entre service public et développement durable en mettant l'accent sur le service public local.

L'objet de cet article est de tenter de montrer que les services publics locaux sont un des moyens de concrétisation de la décentralisation et un élément important de toute stratégie non seulement de développement local mais de développement durable.

Mots clés : Service public local, développement durable, développement local, décentralisation

Introduction :

Depuis une vingtaine d'années, le monde connaît des mutations économiques et institutionnelles (globalisation, régionalisation, décentralisation) combinées à l'émergence du territoire comme niveau pertinent de réflexion et d'action économiques. Ces mutations posent sous un jour nouveau les questions du développement socio économique et de la gestion politico-administrative sur le plan local. Le territoire devient une "variable centrale dans le renouvellement de la problématique du développement¹ (...) Cela signifie que les facteurs critiques du développement sont historiquement enracinés dans la réalité sociale locale et ne sont donc pas facilement transférables à d'autres espaces. Le développement apparaît, en définitive, comme un phénomène social et non comme un processus essentiel technique"².

La décentralisation est le processus par lequel l'Etat accorde, de sa propre initiative, une plus large autonomie aux collectivités locales³. L'Etat se retire progressivement d'un certain nombre de domaines et les collectivités locales ont désormais une compétence générale pour la gestion des affaires locales. La responsabilité d'une tâche incombe désormais au plus bas niveau de décision compétent pour l'entreprendre.

L'objet de ce papier est de contribuer à la réflexion selon laquelle les services publics locaux sont un élément important de toute stratégie non seulement de développement local mais de développement durable.

I- La décentralisation facteur de développement local et durable :

En Europe occidentale, la décentralisation a connu une phase d'accélération. Les raisons de l'Etat de confier de nouvelles tâches aux collectivités locales ne sont pas nécessairement désintéressées. Le but est, entre autre, de se décharger d'un fardeau, dans le contexte de problèmes budgétaires structurels. Cependant, l'Etat a progressivement modifié les équilibres existants entre administrations nationales et locales et revalorisé le service public local aux dépens du service public national.

1- Pecqueur B.: Territoire et gouvernance: quel outil partient pour le développement? Ouvrage collectif sur «La gouvernance locale et développement territoriale: Le cas des pays du Sud», Edition L'Harmattan, 2004. PP.27-47.

2- Courlet C., Hollard M. : Nouveaux modes de gouvernances et systèmes productifs localisés au Maroc. Ouvrage collectif sur «La gouvernance locale et développement territoriale : Le cas des pays du Sud», Edition L'Harmattan, 2004. PP. 307-324.

Et Hsaïni A. : La question de l'évaluation des modes de gouvernance dans des organisations productives territorialisées : l'expérience tunisienne. Communications au colloque international sur «La gouvernance locale et développement territoriale», avril 2003.

3- Bahner G. : "La gouvernance communautaire et les nouvelles relations entre l'Etat et les collectivités locales", Revue internationale des Sciences Sociales, juin 2002, pp. 243-258.

1- L'autonomie d'un Système de Production Territorial

Durant les années 80, le débat au niveau mondial concernant les systèmes de production territoriaux s'organisait autour de l'opposition entre :

- Le développement endogène, qui met l'accent sur l'organisation des ressources internes à la région.
- Et le développement exogène qui aborde la question à partir des interdépendances croissantes résultant de la mondialisation de l'économie.

Puis dans les années 90, le débat sur les dynamiques locales et globales ne s'opposent plus car elles sont en relation dialectique⁴. En effet :

- Les transformations à l'échelle globale contraignent les économies locales à se transformer.
- Cependant, cette contrainte n'est pas absolue puisque ce sont les capacités endogènes qui vont permettre ou non à une région de s'insérer dans une division du travail renouvelée, à imposer leurs produits et leurs techniques à l'ensemble de l'économie.

Ainsi, l'endogène et l'exogène, le local et le global s'articulent.

Cependant, concrètement, cette vision pose un certain nombre de problèmes : comment identifier et évaluer les capacités endogènes d'un système de production ? Comment renforcer la capacité de système de production territorial (SPT) et de répondre aux évolutions. Grosjean et Crevoisier répondent à ces questions en utilisant le concept d'autonomie. Selon eux, l'autonomie est la capacité propre d'un système à gérer ses relations avec son environnement. Ils définissent un système de production territoriale autonome comme "une organisation orientée vers un développement économique compétitif d'un territoire régional cohérent par l'innovation et par une politique économique adéquate"⁵.

Ainsi, l'autonomie est définie comme un processus organisationnel dynamique fondé sur des enchaînements de relations. Un système de production territoriale autonome articule trois sphères : les sphères industrielle, territoriale et institutionnelle⁶. Cependant, comment évaluer l'autonomie ? Quelles sont les politiques publiques qui permettent de renforcer cette autonomie ?

Une étude empirique⁷ montre que les SPT disposent d'une autonomie inégale dont les sources varient fortement. Il n'existe pas une structure type à la base de l'autonomie. Celle-ci repose sur des enchaînements de relations articulant l'ensemble des trois sphères. De plus, la structure et la cohérence interne de chaque sphère permettent d'identifier certaines forces et faiblesses du système⁸.

2- L'évaluation des politiques publiques territoriales

L'évaluation des politiques publiques territoriales tente de comprendre la rationalité d'un ensemble d'opérations qui vont être préconisées, négociées, financées et réalisées, en une période, pour un espace et entre acteurs⁹.

En Europe, les changements majeurs de ces dernières années (régionalisation et intégration européennes), la quête d'un développement territorial qui assure mieux **efficacité et équité**, montrent que l'évaluation devient un ensemble de méthodes utilisables et constitue un élément fort d'une nouvelle culture de développement(...) ¹⁰.

Les préoccupations des années 60 étaient essentiellement financières et budgétaires, l'évaluation de la fin des années 80 et 90, va se préoccuper des politiques territoriales et de développement régional, c'est-à-dire de la décentralisation, en tenant compte d'une part des masses financières mobilisées dans un environnement de rareté croissante des moyens venant du niveau central, d'autre part de l'intérêt essentiel reconnu aux acteurs territoriaux et aux politiques locales.

Face à la volonté de comprendre comment fonctionnent les institutions et pourquoi les programmes financiers et les innombrables procédures paraissent peu aptes à modifier rapidement les inégalités régionales ; la transparence revendiquée et le besoin accentué d'apprécier l'efficacité des mesures pour une meilleure atteinte de l'équité, peuvent expliquer cette puissante volonté d'évaluation. Cette dernière est complexe et contrariée, car chacun opposera sa méthode d'évaluation, proposera son évaluateur, argumentera sans cesse sur l'adéquation des objectifs et des moyens et surtout celles des critères et des mesures d'impact¹¹.

S'agissant des politiques territoriales, une des prétentions de l'union Européenne est, semble-t-il, de participer à l'objectif d'une meilleure répartition des hommes et des activités sur le territoire. Dès lors, trois acteurs sont partie prenante : l'Union Européenne, l'Etat et les Régions. Ce sont là, des domaines d'actions dans lesquels ces décideurs sont impliqués. Devant la rareté des ressources, chacun peut être tenté de promouvoir ses objectifs propres tout en obtenant un cofinancement des autres. C'est à ce niveau que l'évaluation des politiques devient importante car elle se donne comme premier objectif d'éclairer les décideurs sur :

- L'appréhension du problème.

4- Grosjean N. et Crevoisier O. : Autonomie différenciée des systèmes de production territoriaux. Revue d'Economie Régionale et Urbaine (RERU), Ed. 2003, n°2, pp. 292.

5- Idem.

6- Idem. P. 314.

7- Appliqué à six SPT de la région suisse de l'espace Mittelland. Messerli P. et alii, 1998, Capacité d'innovation et compétitivité dans l'espace Mittelland. Rapport Stratégique, Rapport de travail n°12, Universités de Berne, Fribourg et Neuchâtel.

8- Grosjean N. et Crevoisier O. Op. Cit. P. 314.

9- Lacour c. et Perreur J. : Nécessités et difficultés de l'évaluation des politiques publiques territoriales. Revue d'économie régionale et urbaine, Ed 1998, n°3, p. 349.

10- Idem. P. 350.

11- Lacour c. et Perreur J. : Nécessités et difficultés de l'évaluation des politiques publiques territoriales. Revue d'économie régionale et urbaine, Ed 1998, n°3. PP. 350-351.

- Le processus d'élaboration de la politique, son exécution et ses résultats.

Cette évaluation révèle des informations que certains décideurs ou exécutants n'auraient pas eues ou auraient préférés garder pour eux dans le but de conserver le pouvoir que confère une information asymétrique¹².

3- L'évaluation d'un programme

Un programme concerne plusieurs acteurs : le responsable politique, le concepteur et le gestionnaire. Ces acteurs n'attendent pas le même résultat de l'évaluation mais sont ceux à qui on propose un document unique. Les problèmes du rapport qualité/coût et du calendrier restent posés. La nécessité d'intégrer les résultats d'évaluation dans les nouveaux programmes pose des problèmes de méthode d'organisation¹³.

Une littérature abondante sur la démarche d'évaluation a réuni des réflexions d'universitaires et des témoignages de praticiens. Cette diversité des corpus théoriques tout comme celle des pratiques et des finalités de l'évaluation, a entraîné une clarification des conceptions et des attentes de l'évaluation et une définition qui justifie la nécessaire intégration de l'évaluation comme composante des politiques publiques¹⁴.

Ainsi, les politiques publiques territoriales impliquent divers contractants dans le choix des actions à financer. A partir des différents intérêts individuels, la négociation doit faire émerger un programme. Ce qui donnera naissance à des comportements stratégiques et la prise en compte des autres politiques publiques doit assurer une cohérence externe du dispositif. Cependant, les acteurs sont dans un contexte d'information imparfaite au niveau de l'environnement socioéconomique du programme et de son évolution et des priorités de chaque intervenant non toujours révélées. La recherche d'un équilibre pour le programme ne peut dès lors résulter d'une optimisation classique mais d'une rationalité procédurale qui conduit les acteurs à coproduire une décision satisfaisante. Toutefois, la présence d'un agent coordinateur se révèle nécessaire afin d'éviter tout blocage¹⁵.

Par rapport aux pays développés, l'évaluation des programmes dans les pays en développement est d'autant plus difficile pour les raisons suivantes¹⁶ :

- D'abord la perception de l'évaluation par les acteurs locaux laisse d'autant plus de place à la méfiance. Elle court le risque d'être ressentie comme un "contrôle" par ceux qui exécutent l'action évaluée sur le terrain.
- L'aspect "contrôle" prend le dessus relativement aux autres fonctions de l'évaluation.
- L'insuffisance de l'appareil statistique national, la faible fiabilité des données, leur quasi-absence à certains échelons régionaux pertinents rendent les tentatives de mesure très délicates voire impossibles de même que l'importance du secteur informel fausse les données.
- Ces évaluations accompagnent un système d'aide par projets qui souffrent alors des lacunes de ce système (horizon trop court, manque de cohérence, faible implication du bénéficiaire dans la définition du projet, faible engagement financier, etc.).

Pour dépasser toutes ces difficultés et bien d'autres, un esprit pragmatique s'impose si l'on veut aller vers l'évaluation. Un certain nombre d'actions est nécessaire, à savoir :

- D'abord la production de bilan des dispositifs mis en place est nécessaire. Il devrait faire apparaître des évaluations partenariales desquelles ressort "le problème central du jeu stratégique de la coproduction d'une information"¹⁷.
- L'évaluation thématique doit être privilégiée¹⁸.
- La succession des programmes sans interruption de calendrier est une donnée incontournable car elle permet de tenir compte des enseignements tirés des programmes précédents¹⁹.

L'intégration de ces actions vise à :

- assurer la capitalisation des expériences acquises,
- limiter la duplication des mesures révélées inopérantes (éviter de répéter les mêmes erreurs),
- assurer une continuité constructive dans l'action publique souvent conduite par des responsables différents d'une période à l'autre.

Encore faut-il aller au-delà des problèmes de méthodes et d'organisation et plus loin en matière de recherche d'efficacité. Dans ce sens, faut-il doter de plus de moyens les régions classées plus performantes ?

12- Idem. PP. 351-352.

13- Goybet Ph. : Le développement de l'évaluation au niveau communautaire : Enjeux et respectives, RERU, éd. 1998, n°3, pp. 357-368.

14- Orsini A. : La problématique générale de l'évaluation. In RERU, éd. 1998, n°3, pp. 395-420. et Daucé P. : L'évaluation des politiques communautaires de développement régional : Enjeux, méthodes et résultats. In RERU, éd. 1998, n°3, pp. 379-394.

15- Peyrefitte M. : la prise en compte des logiques d'acteurs dans l'évaluation d'une politique publique territoriale. In RERU, éd. 1998, n°3, pp. 421-448.

16- Hofmann E. : L'évaluation dans les pays en voie de développement. In RERU, éd. 1998, n°3, pp. 481-490.

17- Baslé M. : Contexte et méthodes d'évaluation partenariale des politiques publiques intégrées en France : les contrats de plan Etats-Régions et le cas de la Bretagne. In RERU, éd. 1998, n°3, p. 492.

18- Goybet Ph. : Le développement de l'évaluation au niveau communautaire : Enjeux et respectives, RERU, éd. 1998, n°3, p. 365.

19- Idem. P. 365.

II- Le développement du service public local au service du développement durable :

Le service public prend en considération les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable : il combat l'exclusion sociale, s'intéresse à la production de certains biens économiques et se préoccupe de protéger l'environnement. Cette proximité invite à réfléchir sur les relations qui existent entre service public et développement durable en mettant l'accent sur le service public local qui est amené à se réorganiser en fonction des exigences du développement durable.

En Europe, les systèmes de services publics ont profondément évolué depuis vingt ans. La logique du service public continue à exister à tous les niveaux notamment sur le plan économique et les collectivités locales sont aujourd'hui confrontées à deux types d'obligations nouvelles qui se rejoignent²⁰:

- prendre en considération le développement durable,
- réorganiser leurs services publics locaux qui progressent aux dépens du service public national.

Dans leur article, Barbier V., Frois P., Le Masne P. montrent comment le développement durable change le contexte et les méthodes d'action du service public local. Il conduit à une approche renouvelée de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du transport urbain et même de la démocratie locale. Pour cela, de nouveaux outils sont mis en place par les collectivités locales²¹.

1- Rapport entre service public national, service public local et développement durable

Le service public national peut s'exercer au travers d'une grande variété d'institutions, de statuts juridiques, de forme de propriété (privées ou publiques). Avec les mutations économiques récentes au niveau international, les raisons justifiant l'existence du service public sont les suivantes :

- certains biens dits publics ou collectifs peuvent être utilisés par plusieurs personnes sans que pour autant leurs caractéristiques en soient affectées (éclairage public, programmes radio et TV, services de police et de la justice, etc.), par conséquent, le paiement par l'impôt et la gestion par l'Etat s'imposent.
- L'existence de rendements croissants dans certains secteurs conduit à des monopoles naturels, qui doivent être soit gérés par des entreprises publiques soit confiés à des entreprises privées sous le contrôle de l'Etat (transport, l'électricité, le téléphone, etc.).
- L'existence d'externalités économiques et sociales.
- Les externalités économiques peuvent être positives ou négatives et les entreprises publiques sont considérées comme les mieux à même de les gérer.
- Les externalités sociales concernent la cohésion sociale ou nationale. une communauté politique de type démocratique n'existe que si une proportion élevée de citoyen y participe. Le respect des droits fondamentaux aboutit à des lois qui constituent des contraintes pour l'économie. Un système d'entreprises publiques est bien placé pour traiter ces contraintes.

Les services publics recouvrent de très nombreux domaines et appliquent un certain nombre de principes, à savoir le principe²² :

- D'égalité des citoyens devant le service public en interdisant toute discrimination,
- De neutralité garantissant l'universalité du service,
- De continuité du service qui s'applique particulièrement aux réseaux, même les jours fériés.
- D'adaptation du service à l'évolution de l'intérêt général,
- De gratuité qui existe dans certain cas à cause de la loi (exemple l'enseignement, la vaccination des enfants, etc.).

Quant à la notion du service public local, elle est très ancienne²³. Le service public local existe au niveau d'un territoire plus réduit que la nation, au niveau de la région, de la wilaya ou de la commune. Les réseaux sont de petite taille, la régulation et le contrôle s'exercent de manière différente. Néanmoins, la problématique est voisine et se réfère aussi à l'intérêt général.

Les services publics locaux sont également très nombreux. Certains sont obligatoires du fait de la loi (collecte de déchets par exemple) que les collectivités locales doivent assurer. D'autres (la plupart) sont facultatifs, leur existence est autorisée par la loi si la collectivité souhaite les mettre en place, ou est liée à un intérêt local qui conduit la collectivité à créer un service public particulier.

Les services publics locaux sont "l'une des expressions les plus concrètes de l'autonomie des collectivités locales et un puissant moyen dont celles-ci disposent pour servir l'intérêt général"²⁴. Ils prennent en compte le développement durable et du point de vue local, le développement durable est défini par une association internationale de collectivités, l'ICLEI (International Council for Local Environment Initiation) comme "le développement qui procure des services économiques, sociaux et environnementaux fondamentaux à tous les habitants d'une commune sans compromettre la viabilité des systèmes naturels, immobilier et social dont dépend la fourniture de ces services"²⁵.

Il existe plusieurs raisons qui amènent à relier service public local et développement durable²⁵ :

- Le service public local se préoccupe de la cohésion économique, sociale et territoriale tout comme le développement durable.

20- Barbier V., Frois P., Le Masne P. : Service public local et développement durable. In RERU, éd. 2003, n°2, p.318.

21- Idem. PP. 326-334.

22- Barbier V., Frois P., Le Masne P. : Service public local et développement durable. In RERU, éd. 2003, n°2. P.322.

23- Bezaçon X. : "Une approche historique des services publics locaux". In Le service public local, éd. PUG, 1998, pp. 23-75.

24- Sayah J. : "Quelques remarques sur les principes directeurs pour les services publics locaux en Europe". In Le service public local, éd. PUG, 1998, pp. 121-132.

25- Barbier V. et alii. Op. Cit. p. 327.

- Les services publics locaux sont bien placés pour conduire des politiques de long terme sur l'environnement ou l'urbanisme.
- Le développement durable exige une démocratie et une transparence dans le fonctionnement des institutions et de l'économie qui caractérise aussi un service public local fonctionnant correctement.

En Europe, les textes introduits (mesures et législations nouvelles) montre la volonté des collectivités locales à s'intéresser plus à l'environnement, à évaluer mieux les risques, à adopter des stratégies de prévention et à améliorer leur organisation. Ainsi, le développement durable doit conduire les collectivités locales à une meilleure intégration de leurs services et à la mise en place de cadres de régulation pour traiter les problèmes²⁶.

2- Les services publics locaux mettent en oeuvre le développement durable :

Le développement durable amène les collectivités locales à revoir leurs conceptions concernant l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le transport, le logement, la santé, etc. et de nouvelles formes de démocratie participative apparaissent dans le cadre de la mise en oeuvre de programmes locaux. Ces programmes doivent être élaborés en concertation avec un ensemble d'acteurs sur la base d'un diagnostic qui se traduira dans un document. Ce processus d'élaboration favorise le décloisonnement des différents services communaux (eau, déchets, environnement, voirie, réseau routier, santé,...), souvent peu habitués à travailler ensemble. Une fois constitués, ces programmes représentent un tableau de bord de la politique de développement durable de la collectivité et un outil de mobilisation des acteurs.

En matière d'aménagement du territoire, la volonté d'une réflexion à long terme sur l'espace est le pont commun avec le développement durable. Ce dernier introduit des idées nouvelles en rappelant que certains progrès ont des contreparties négatives sur l'environnement (Industries). Les services publics doivent désormais maîtriser les consommations, préserver les ressources et limiter les risques.

En matière d'urbanisme, de nouvelles conceptions urbanistiques se sont développées. La ville doit être plus écologique et plus durable²⁷. La régulation publique urbaine doit renouveler ou recycler prioritairement les espaces déjà urbanisés en déclin, pour éviter les fractures urbaines, plutôt que de construire d'autres quartiers toujours plus loin en périphérie. Il n'apparaît pas logique de repousser les populations les plus modestes loin du centre ville, pour la seule raison que le prix des terrains est moins cher²⁸.

Les transports urbains représentent un enjeu important du développement durable. La généralisation de l'automobile a façonné la ville et sous-tendu l'élargissement de la dimension spatiale des agglomérations. Les nuisances de l'automobile ont été sous-estimées et le transport automobile est aujourd'hui le principal responsable de l'augmentation des émissions de polluants. Le coût d'adaptation de la ville à la voiture est élevé, à cause du besoin d'infrastructures²⁹.

Le logement est un autre axe du développement durable sur lequel les collectivités locales interviennent. Les communes sont des constructeurs importants de par leurs programmes de logements sociaux et de bâtiments administratifs. Les politiques de logement social dirigées directement par l'Etat ont été déviés, semble-t-il, de leurs objectifs originaux et finissent par favoriser la ségrégation sociale dans des quartiers qui concentrent aujourd'hui des problèmes sociaux. L'aide de l'Etat à la construction sert surtout à financer l'achat des terrains. L'idée est parfois avancée que l'Etat est mal placé pour gérer ces problèmes fonciers, qui seraient mieux traités au niveau local. Les aides seraient alors transférées à des collectivités supracommunales (wilayales par exemple), qui seraient mieux à même de replacer le problème du logement social dans le cadre d'un aménagement urbain global encourageant la mixité sociale des quartiers³⁰.

Pour ce qui est des rapports ville-campagne, l'espace rural est de plus en plus perçu par les citoyens comme un espace naturel permettant de se détendre (promenade, activité sportive, etc.) et de moins en moins comme un espace agricole productif. Dans les pays développés, les services publics locaux augmentent fortement les dépenses pour "les services environnementaux" (forêts, chemins de randonnées, etc.) de proximité ou pour le tourisme et sont actifs pour le développement de ces services qui sont de plus en plus gérés à l'échelle intercommunale³¹.

En matière de fiscalité, la fiscalité locale représente une part croissante de l'ensemble de la fiscalité nationale. Il est souhaitable que cette fiscalité soit transparente, redistributive sur le plan économique et social et efficace sur le plan environnemental. La connaissance de la part des dotations de l'Etat par rapport aux recettes des administrations publiques locales contribuera à corriger les inégalités de recettes entre régions (wilayate par exemple). Les systèmes de péréquation de ressources fiscales entre les régions devrait voir le jour et ce au niveau international. La question d'un impôt local sur le revenu est également parfois posée, même si cette question est politiquement très délicate³². Du fait de leur proximité avec la population, les services publics locaux sont

26- Anderson L.M., Bateman T.S.: Individual environmental initiative: championing natural environmental issues in U.S. business organizations", *Academy of Management Journal*, n°4, 2000, pp. 548-570.

27- OCDE : Politiques novatrices pour un développement humain, la ville écologique, 1996.

28- Ascher F. : "La révolution des villes appel un nouvel urbanisme", *Le monde*, 18 avril 2000, p. 20.

29- Orfeuil J.P. : Scénarios de développement durable des transports, INRETS, 1998.

30- Sauvez M. : la ville et l'enjeu du développement durable, Rapport du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, La Documentation Française, 2001.

31- Aznar O. et alii. : "Caractérisation socioéconomique de l'intervention publique locale dans les services environnementaux", *Economie et Société*, séries EGS, n° 4, 2002, pp. 1041-1064.

32- Burnham J. : "cohésion territoriale et régulations publiques", dans la cohésion territoriale et les services publics en Europe, PUL, 1999, pp. 177-193.

les premiers concernés par l'exigence de transparence fiscale. Les collectivités locales sont aujourd'hui amenées à définir les missions de services publics à assurer, à effectuer des choix à justifier et à développer la culture de l'évaluation des services publics locaux, en mettant en place des institutions adaptées en associant les différents acteurs concernés et les usagers.

Conclusion :

La décentralisation est un type de relation entre le pouvoir central et les institutions territoriales en excluant tout pouvoir politique au bénéfice des collectivités territoriales. Le principe de libre administration donne une certaine autonomie, sous réserve qu'elle respecte les prérogatives de l'Etat, car "libre administration" ne signifie pas "libre gouvernement"³³.

Pour ce qui est du service public local au niveau des pays avancés, il est devenu une dimension très importante du service public en général. Pour être à la hauteur de ses responsabilités, le service public local doit clarifier ses objectifs et ses principes d'action, expliciter les formes de régulation qu'il met en œuvre.

Développement et service public local sont étroitement liés et les services publics locaux sont un élément important de toute stratégie de développement durable construite sur un territoire. Alors que le service public est souvent critiqué, les collectivités qui mettent réellement en pratique le développement durable ont la possibilité de revaloriser le service public en montrant son efficacité dans ce domaine.

La prise en compte du développement durable par les communes est relativement récente même dans les pays développés et les difficultés de sa mise en œuvre sont réelles. Le développement durable représente aujourd'hui plus une norme qu'un ensemble de changements entrés dans la pratique. La décentralisation permet de poser des problèmes très importants au niveau local et d'inciter au changement. Si la décentralisation est au service du développement local et du développement durable, le service public local est l'un des moyens permettant de les concrétiser.

Références bibliographiques :

- Ascher F. : "La révolution des villes appel un nouvel urbanisme", *Le monde*, 18 avril 2000, p.20.
- Aznar O. et alii. : "Caractérisation socioéconomique de l'intervention publique locale dans les services environnementaux", *Economie et Société*, séries EGS, n°4, 2002, pp. 1041-1064.
- Bahner G. : "La gouvernance communautaire et les nouvelles relations entre l'Etat et les collectivités locales", *Revue internationale des Sciences Sociales*, pp. 243-258, juin 2002.
- Baslé M. : Contexte et méthodes d'évaluation partenariale des politiques publiques intégrées en France : les contrats de plan Etats-Régions et le cas de la Bretagne. In RERU, éd. 1998, n°3, pp. 491-502.
- Barbier V., Frois P., Le Masne P. : Service public local et développement durable. In RERU, éd.2003, n° 2, p. 317-338.
- Bezançon X. : "Une approche historique des services publics locaux". In *Le service public local*, éd. PUG, 1998, pp. 23-75.
- Burnham J. : "Cohésion territoriale et régulations publiques", dans *la cohésion territoriale et les services publics en Europe*, PUL, 1999, pp. 177-193.
- Courlet C., Hollard M. : Nouveaux modes de gouvernances et systèmes productifs localisés au Maroc. Ouvrage collectif sur «La gouvernance locale et développement territoriale : Le cas des pays du Sud», Edition L'Harmattan, 2004. PP. 307-324.
- Daucé P. : L'évaluation des politiques communautaires de développement régional : Enjeux, méthodes et résultats. In RERU, éd. 1998, n°3, pp. 379-394.
- Ferguène A : Ensembles localisés de PME et dynamique territoriales : SPL et développement «par le bas» dans les pays du sud. Ouvrage collectif sur «La gouvernance locale et développement territoriale : Le cas des pays du Sud», Edition L'Harmattan, 2004. PP. 49-76.
- Goybet Ph. : Le développement de l'évaluation au niveau communautaire : Enjeux et perspective, RERU, éd. 1998, n°3, pp. 357-368.
- Grojean N. et Crevoisier O. : Autonomie différenciée des systèmes de production territoriaux. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine (RERU)*, Ed. 2003, n°2, pp. 291-316.
- Hsaïni A : La question de l'évolution des modes de gouvernance dans des organisations productions territorialisées ; l'espérance tunisienne. Communication au colloque international sur «La Gouvernance locale et développement territoriale», avril 2003.
- Hofmann E. : L'évaluation dans les pays en voie de développement. In RERU, éd. 1998, n°3, pp.481-490.
- Lacour c. et Perreur J. : Nécessités et difficultés de l'évaluation des politiques publiques territoriales *Revue d'économie régionale et urbaine*, Ed 1998, n°3, p. 347-356.
- Messerli P. et alii. : Capacité d'innovation et compétitivité dans l'espace Mittelland. Rapport Stratégique, Rapport de travail n°12, Universités de Berne, Fribourg et Neuchâtel., 1998.
- OCDE : Politiques novatrices pour un développement humain, la ville écologique, OCDE, 1996.
- Orfeuil J.P. : Scénarios de développement durable des transports, INRETS, 1998.
- Orsini A. : La problématique générale de l'évaluation. In RERU, éd. 1998, n°3, pp. 395-420.
- Pavia M. L. : La décentralisation : principe d'organisation territoriale de la République Française, *Revue du Conseil d'Etat* n°3, janvier - juin, 2003, pp. 89-104.
- Pecqueur B. : Territoire et gouvernance : quel outil partient pour le développement ? Ouvrage collectif sur «La gouvernance locale et développement territoriale : Le cas des pays du Sud», Edition L'Harmattan, 2004. PP. 27-47.
- Peyrefitte M. : La prise en compte des logiques d'acteurs dans l'évaluation d'une politique publique territoriale. In RERU, éd. 1998, n°3, pp. 421-448.
- Sauvez M. : La ville et l'enjeu du développement durable, Rapport du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, La Documentation Française, 2001.
- Sayah J. : "Quelques remarques sur les principes directeurs pour les services publics locaux en Europe". In *Le service public local*, éd. PUG, 1998, pp. 121-132.

33- Pavia M. L. : La décentralisation : principe d'organisation territoriale de la République Française, *Revue du Conseil d'Etat* n° 3, janvier - juin, 2003, pp. 98.